Ange Gardien

AVIS PUBLIC

INTERRUPTION DE LA RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE – ÉLECTION GÉNÉRALE DU 2 NOVEMBRE 2025

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, Brigitte Vachon, présidente d'élections :

QU'à la fin de la période prévue pour la production de déclaration de candidature édictée à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, chaque poste ouvert n'a qu'un seul candidat en lice;

QUE tous les candidats ont été proclamés élus sans opposition le 3 octobre 2025;

QUE, conformément à l'article 110 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la présidente d'élections a décidé d'interrompre la période de révision de la liste électorale, étant donné qu'un scrutin ne sera pas nécessaire;

QUE pour plus d'informations, il est possible de communiquer avec le bureau de la présidente d'élections au 450-293-7575;

Donné à Ange-Gardien ce 3 octobre 2025.

La présidente d'élections,

Brigitte Vachon